



Baignoire cassée depuis emménagement

Par **demonline**, le **25/07/2012** à **13:28**

Bonjour,

Nous avons emménager le 24/04/2012.

La baignoire était cassée à notre emménagement. L'agence qui nous la loue nous avait dit qu'elle serait changée rapidement. Hors nous somme fin juillet et toujours rien. Il faut attendre que l'assurance de l'ancien locataire prenne ca en charge.

Mais pour nous ca commence a faire long et notre garçon de 3 ans en a marre des douches (je précise qu'il y a quand meme une douche ds la salle de bain).

Connaissez vous un article de loi concernant notre problème. Nous aimerions demander une remise sur le loyer.

Nous vous remercions de toute aide que vous pourrez nous apporter.

Par **edith1034**, le **25/07/2012** à **13:46**

oui l'obligation d'entretien du propriétaire

pour tout savoir sur le bail et les obligations du bailleur

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>